



AVIS AU LECTEUR

11 AVRIL 2025

Nouveau dépôt du rapport de gestion pour la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2024

Le rapport de gestion pour la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2024 est redéposé afin de corriger les anomalies relevées lors du dépôt des états financiers retraités pour l'exercice clos le 31 juillet 2024 et 2023.

Afin de refléter la contrepartie de la charge fiscale pour l'exercice 2024, la réduction d'une charge reliée aux frais de distribution constatée au cours de l'exercice 2024 plutôt que dans le premier trimestre de 2025, de même que le reclassement des charges de distribution qui avaient été constatées préalablement en réduction des revenus de distribution, les informations suivantes ont été ajustées :

- À la section **5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES** (tableau)

	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2024	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2023	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2024	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2023
	Déjà publiés	Déjà publiés	Ajustés	Ajustés
Revenus de distribution	5 850 933	1 272 520	6 120 781	1 370 063
Frais d'administration	1 536 376	788 874	2 051 224	886 417
Perte nette et globale	(361 666)	(721 562)	(606 666)	
Perte nette par action de base et diluée	(0,002)	(0,005)	(0,004)	

- **PERTE NETTE**

Pour le premier trimestre terminé le 31 octobre 2024, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 606 666 (0,012 \$) au lieu de 361 666 \$ (0,002 \$)

- **REVENUS**

Pour le premier trimestre de 2025, les revenus nets de distribution de 6 120 781 \$ ont été enregistrés au lieu de 5 850 933 \$.

Pour la même période correspondante de 2024, des revenus de 1 370 063 \$ avaient été enregistrés au lieu de 1 272 520 \$.

- **CHARGES D'EXPLOITATION** (Tableau)

Afin de tenir compte du re classement des frais de distribution qui étaient préalablement présentés en réduction des revenus de distribution :



	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2024	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2023	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2024	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2023
	Déjà publiés	Déjà publiés	Ajustés	Ajustés
Frais de distribution	-	-	514 848	97 543
Total des frais de vente et d'administration	1 536 376	788 874	2 051 224	886 417

Le paragraphe suivant a été ajouté :

Les frais de distribution qui totalisent 514 848 \$ pour le premier trimestre de 2025, comparativement à 97 543\$ pour le premier trimestre de 2024, sont reliés à des frais de commissions versés à différents partenaires d'Altius, pour la distribution du Dexlansoprazole, du Pantoprazole magnésium et du Cléo-35. La hausse de ces frais s'explique par la vente du Dexlansoprazole distribué depuis le mois de janvier 2024 seulement.

- À la section **6. RENSEIGNEMENTS TRIMESTRIELS** (tableau)

Les informations dans le tableau ont été ajustées, tel que présenté dans la note de reclassement présentée dans les états financiers retraités pour l'exercice 2024.

- À la section **7. SITUATION FINANCIÈRE**

Le passif total au 31 octobre 2024 s'élève à 19 690 963 \$ au lieu de 18 843 765 \$, comparativement à 16 873 464 \$ au lieu de 16 271 266 \$ au 31 juillet 2024.

- À la section **9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**

Risque de liquidité

Au 31 octobre 2024, la Société avait des dettes courantes de 19 576 819 \$ au lieu de 18 729 621 \$.

- À la section **10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (p.11)**

Les événements subséquents ont été ajustés pour considérer les éléments survenus jusqu'à la date du dépôt du rapport de gestion soit :

Le 23 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 1 535 715 options d'achat d'actions de la Société à un prix d'exercice de 0,19 \$ pour une période de 10 ans à compter de la date d'attribution et conformément aux termes et modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ces options octroyées aux administrateurs indépendants du conseil d'administration, sont exerçables à leur date d'attribution.



En décembre 2024, la Société a remboursé en totalité la dette externe égale à \$2,111,781 à la fin du premier trimestre de 2025.

Le 7 février 2025, la société a annoncé qu'Altius Healthcare avait été informée qu'un de ses concédants de licence n'avait pas l'intention d'exercer son option contractuelle de renouvellement de licence pour la distribution de Dexlansoprazole pour une période supplémentaire. Altius continuera à vendre du Dexlansoprazole jusqu'au 17 avril 2025, date à laquelle l'accord de licence prendra fin, et continuera par la suite à vendre du Pantoprazole Magnésium et Cleo-35®.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, à la suite de l'annonce du non-renouvellement de l'entente de distribution du Dexlansoprazole (voir ci-dessus), la Société a mis à jour ses prévisions financières et a décidé de ne pas verser les bonis comptabilisés pour une somme totale de 700 000 \$ dans les frais courus au 31 juillet 2024. Ainsi, au deuxième trimestre de 2025, la Société a renversé la totalité de cette somme

T1-2025

RAPPORT DE GESTION RETRAITÉ- POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2024 (voir l'avis au lecteur et la note 15 aux états financiers consolidés intermédiaires retraités pour la même période)

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion retraité présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian Inc. (« la Société ») au 31 octobre 2024. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour la période de trois mois se terminant le 31 octobre 2024, avec ceux de la période correspondante de l'exercice se terminant le 31 juillet 2024.

Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Devonian », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Groupe Santé Devonian Inc. et à sa filiale, sur une base consolidée. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2024 et le 31 juillet 2023. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 9 avril 2025. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique au stade clinique, spécialisée dans le développement de médicaments pour diverses maladies inflammatoires auto-immunes. La Société a été constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare Group L.P. (anciennement Altius Healthcare Inc.) (Altius) est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

Le produit phare de la Société, la Thykamine^{MC}, présente des propriétés immunomodulatrices, antioxydantes et anti-inflammatoires. Il s'agit du premier produit d'un complexe d'ingrédients actifs, extrait des épinards à l'aide de la technologie d'extraction et de stabilisation du complexe supra moléculaire (SUPREXTM).

La Société dispose d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny et sera en mesure d'y procéder toutes ses activités d'extraction, une fois le processus de mise à l'échelle complété.

Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome®, l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Purgenesis^{MC} a obtenu le titre de premier produit pouvant être distribué par les dermatologues et reconnu par le Programme de santé de la



peau de l'Association Canadienne de Dermatologie (ACD). Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme ACD fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

La Société détient toutes les actions en circulation d'Altius Healthcare Inc., une société de distribution de produits pharmaceutiques génériques autorisés, qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend trois médicaments pharmaceutiques : le Dexlansoprazole, le Pantoprazole Magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

Le Dexlansoprazole appartient également à une classe de médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à protons. Il se présente sous forme de capsules et est disponible en deux dosages : 30 milligrammes (« mg ») et 60 mg. Le Dexlansoprazole est approuvé pour une utilisation chez les adultes et les enfants âgés de 12 ans et plus.

La stratégie commerciale d'Altius consiste également à constituer un portefeuille de produits complémentaires compatibles avec son expertise et sa technologie, qui l'aideront à générer des revenus et des flux de trésorerie permettant à Devonian de mieux financer ses activités de recherche et de créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2024

REVENU DE DISTRIBUTION D'ALTIUS ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les liquidités ont continué de s'améliorer au cours du premier trimestre clos le 31 octobre 2024, alors que la Société a généré 2 592 484 \$ de trésorerie, principalement découlant des revenus d'Altius totalisant 6 120 781 \$, et qui ont été principalement générés par le Dexlansoprazole, lancé en janvier 2024 et bien accueilli par le marché des produits génériques autorisés. La direction d'Altius explore actuellement de nouvelles opportunités commerciales potentielles pour élargir son portefeuille et générer de nouveaux revenus. Rien ne garantit toutefois que cet exercice portera ses fruits et que l'entreprise parviendra à acquérir de nouvelles licences de distribution.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA) Pédiatrique

À la suite des résultats positifs chez la population adulte, la Société a l'intention d'effectuer une étude clinique sur la Dermatite Atopique (DA) chez la population pédiatrique.

La Société a poursuivi la préparation de cette étude avec l'aide de ses fournisseurs de services, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des crèmes nécessaires pour cette dernière.

La Société continue à faire le suivi de la production des crèmes destinées à l'étude clinique au sein d'une organisation mondiale de développement et de fabrication de premier plan, qui fournit des substances médicamenteuses, des produits médicamenteux

et des services d'analyse tout au long du cycle de vie des médicaments. Les procédés de fabrication ont été transférés avec succès, permettant la production de la crème Thykamine^{MC}.

La Société a également complété la rédaction du protocole d'étude clinique multicentrique de 12 semaines, de phase II/III, randomisée, en double aveugle, en groupes parallèles, contrôlée par véhicule, portant sur l'innocuité et l'efficacité de deux concentrations (0,05 % et 0,1 %) de la crème PUR 0110 (ThykamineTM) appliquée deux fois par jour chez des patients pédiatriques (âgés de 3 mois à 17 ans) atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Des discussions sont en cours avec les principaux leaders d'opinion (KOL) du secteur pédiatrique pour leur participation à l'étude. Nous attendons la confirmation d'un médecin qui devrait servir de chercheur principal du programme de dermatite atopique pédiatrique de la Société.

Un processus d'approbation des agences réglementaires est prévu au cours du prochain exercice afin de permettre le démarrage des études.

En fonction du financement disponible, et des liquidités actuelles générées par l'intermédiaire de sa filiale, la Société croit pouvoir débiter l'étude clinique en 2025. Comme les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 9\$ millions sur une durée de 18 à 24 mois, excluant les frais généraux et d'administration, la Société devra s'assurer de lever des fonds supplémentaires.

Enfin, la Société a rédigé le protocole d'une étude auxiliaire à l'étude ci-haut mentionnée, en utilisant des timbres cutanés permettant de caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau lésionnelle des enfants atteints de dermatite atopique pédiatrique. Cette étude devrait permettre la mise en lumière de mécanismes d'action du Thykamine^{MC} au niveau de la peau. La Société prévoit lancer cette étude une fois que plus de la moitié des patients de l'étude clinique de phase 2/3 auront été recrutés. Les données utilisant les patchs seront collectées sur les patients recrutés pour la seconde moitié de l'étude.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA) Pédiatrique

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, nous croyons qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA, avec un marché potentiel global estimé à plus de 25 milliards de dollars américains.¹

La DA survient au cours des premières années de la vie. Des études ont montré que 45 % des enfants concernés souffraient de cette maladie avant l'âge de 6 mois, 60 % avant l'âge d'un an et jusqu'à 85 % avant l'âge de 5 ans. L'apparition de la maladie allergique commence dès la petite enfance avec une dermatite atopique et souvent suivie d'une allergie alimentaire et peut aussi se développer en asthme allergique et en rhinite allergique pendant l'enfance. Le processus est défini comme la « marche atopique ».^{2,3,4}

La marche atopique est classiquement associée à des comorbidités concomitantes. Les comorbidités potentielles comprennent les allergies alimentaires, l'asthme, la rhino conjonctivite, la dermatite des paupières, la blépharite, la kérato-conjonctivite atopique, le kératocône, la cataracte et le glaucome (soit une dermatite atopique primaire, soit secondaire à des corticostéroïdes topiques et systémiques)⁵. Sa pathogénèse est une interaction complexe impliquant une altération de la fonction de barrière cutanée, une dysrégulation immunitaire impliquant principalement la voie inflammatoire. La restauration de l'intégrité de la barrière cutanée et les thérapies anti-inflammatoires topiques sont les piliers du traitement pour traiter la DA et arrêter la marche atopique.

Les corticostéroïdes, le pimécrolimus, le crisaborole et le roflumilast sont des produits pharmaceutiques disponibles pour traiter la dermatite atopique légère à modérée chez les enfants.⁶

¹ Global Atopic Dermatitis Market, Market Data Forecast, June 2022

² N Maiello, P Comberiati, A Giannetti, et al. New Directions in Understanding Atopic March Starting from Atopic Dermatitis. *Children*, 9, 450, 2022.

³ L Yang, J Fu and Y Zhou. Research Progress in Atopic March. *Frontiers in Immunology*, Vol 11, article 1907, 2020.

⁴ M Tsuge, M Ikeda, N Matsumoto et al. Current Insights into Atopic March. *Children*, 8, 1067, 2021.

⁵ M SY Goh, SW Yun and J C Su. Management of atopic dermatitis: a narrative review. *Med J Aust*; 216 (11): 587-593, 2022.

⁶ National Eczema Association, <https://nationaleczema.org/>, 2024

Le pimécrolimus est approuvé par la FDA pour les adultes et les enfants de 2 ans et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Le produit peut être utilisé pendant des périodes prolongées pour contrôler les symptômes et réduire les poussées. Les effets secondaires courants comprennent une légère sensation de brûlure ou de picotement lors de la première application du médicament sur la peau.

Le crisaborole est destiné aux enfants de 3 mois et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Dans les essais cliniques, l'effet secondaire le plus fréquent est une douleur au site d'application, telle qu'une sensation de brûlure ou de picotement.

Le roflumilast est disponible pour les enfants âgés de 6 ans et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Dans les essais cliniques de phase 3, les effets secondaires les plus fréquents étaient les maux de tête (2,9 %), les douleurs au site d'application (1,5 %), la diarrhée (1,5 %) et les vomissements (1,5 %).

Les corticostéroïdes topiques sont une classe de médicament prescrit pour tous les types d'eczéma. Comme pour tout médicament, l'utilisation de stéroïdes topiques peut entraîner des effets secondaires. Le risque d'effets secondaires est lié à la puissance du stéroïde, à la localisation et à la durée d'utilisation. La plupart des effets secondaires potentiels disparaîtront après l'arrêt de l'utilisation de stéroïdes topiques.

Les effets secondaires courants associés aux corticostéroïdes comprennent l'amincissement de la peau (atrophie), les vergetures (stries), les varicosités (télangiectasie), la dermatite périe orale (autour de la bouche), l'acné ou les éruptions cutanées de type rosacée.

Les effets secondaires plus rares, associés à cette classe de médicament, peuvent inclure la suppression de l'axe hypothalamo--hypophyse-surrénalien, le retard de croissance chez les jeunes enfants, le glaucome (dommage au nerf optique de l'œil), la cataracte (opacification du cristallin de l'œil).

Les corticostéroïdes, y compris les corticostéroïdes topiques, sont associés à une maladie potentiellement grave appelée sevrage des stéroïdes topiques (TSW). Le TSW est considéré comme rare mais peut être invalidant pour certains patients.

Lors de l'étude clinique de phase 2 chez les adultes souffrant de dermatite atopique légère à modérée, le produit phare de Devonian, le Thykamine, a présenté un profil d'effets secondaires comparable au placebo avec une efficacité comparable à celle d'autres produits thérapeutiques.⁷

La direction de Devonian estime que le profil d'innocuité du Thykamine associé à une efficacité enviable pourrait devenir un produit pharmaceutique de premier choix pour le traitement de la dermatite atopique légère à modérée dans la population pédiatrique.

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, a démontré que le Thykamine^{MC} peut agir à toutes les phases de la cicatrisation.

En novembre 2023, la Société a déposé une demande de brevet auprès du Traité de coopération (« PCT ») en matière de brevet pour le Thykamine^{MC} dans la cicatrisation des plaies. Le 10 mai 2024, la Société a reçu de l'Organisation Mondiale Internationale de la Propriété (OMPI/PCT) la notification de publication du brevet. Le dépôt de cette demande, donne à la Société la possibilité de demander une protection par brevets, auprès de 157 états contractants auprès du PCT.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{mc}, le premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX^{mc} de Devonian, est un produit hautement innovant pour la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, notamment la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies auto-immunes. Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{mc} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que par une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans une étude clinique de phase II chez des patients atteints de dermatite atopique légère à modérée.

⁷ C Lynde, Y Poulin, J Tan, et al. Phase 2 rial of Topical Thykamine in Adults with Mild to Moderate Atopic Dermatitis. J Drugs in Dermatology, 21 (10), 1091-1097, 2022.



Le Thykamine^{MC} et la plateforme SUPREX^{MC} sont protégées par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), est un effet indésirable et bien documenté, de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (PDC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Un projet de protocole a été rédigé et examiné par des oncologues au début de 2023. La version finale du protocole a été rédigée en tenant compte des différents commentaires reçus. L'étude s'effectuerait auprès de patients atteints de cancer du sein, du côlon ou gastrique non métastatique de stade 1 à 3 nouvellement diagnostiqué, nécessitant un traitement par capécitabine, 5-fluoro-uracile (5-FU) ou doxorubicine liposomale en monothérapie ou en association avec d'autres agents, y compris l'immunothérapie.

Le protocole permettra d'évaluer l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine^{MC}) 0,1%, dans la prévention du SMP associé à la chimiothérapie.

Une formulation de crème spéciale a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

En fonction du financement disponible, la Société estime pourrait démarrer l'étude clinique en 2025. Les coûts estimés pour mener une telle étude clinique étant estimés à environ 5 millions de dollars, sans les frais généraux et administratifs. Pour entreprendre cette étude la Société devra lever des fonds supplémentaires. Toutefois, la collecte de fonds nécessaire ne peut être garantie.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous. Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible valeur ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et a été revue par un radiooncologue. Une nouvelle version finale a été rédigée en tenant compte des commentaires reçus. Le protocole évaluera l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine^{MC}) 0,1% dans la prévention des radiodermatites chez les patients subissant une radiothérapie adjuvante pour un cancer du sein ou de la tête et du cou.

Une formulation de crème spéciale, pour cette application, a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

En fonction du financement disponible, la Société estime qu'elle pourrait démarrer l'étude clinique en 2025. Les coûts estimés pour mener une telle étude clinique étant estimés à environ 5 millions de dollars, hors frais généraux et administratifs, la Société devra lever fonds supplémentaires. Cependant, la levée de fonds nécessaire ne peut être garantie.

C) FINANCEMENT

Le 8 octobre 2024, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 3 298 611 options d'achat d'actions de la Société à un prix d'exercice de 0,16 \$ pour une période de 10 ans à compter de la date d'attribution et conformément aux termes et modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ces options octroyées à des dirigeants, sont exerçables à leur date d'attribution.

La direction est présentement en discussion avec différents partenaires financiers potentiels afin de supporter les études cliniques ci-haut mentionnées. Cependant il ne peut être assuré que ces discussions mèneront au financement nécessaire pour supporter ces études.

D) AUTRES

Le 10 octobre 2024, la Société a procédé à une modification de ses statuts de fusion en créant une nouvelle catégorie d'actions, soit un nombre illimité d'actions ordinaires qui comporte une voix par action. Chaque Action à droit de vote subalterne émise et en circulation a été convertie en une Action ordinaire et après avoir donné effet au changement susmentionné, les catégories d'actions suivantes de la Société ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions qui s'y rattachent ont été abrogés :

- i. un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple de la Société ;
- ii. un nombre illimité d'actions à droit de vote échangeable de la Société ; et
- iii. un nombre illimité d'Actions à droit de vote subalterne de la Société.

Tous les régimes d'intéressement en actions de la Société couvriront les Actions ordinaires à la date du Reclassement.

5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Période de trois mois terminée le 31 octobre 2024	Période de trois mois terminée le 31 octobre 2023
	\$	\$
Revenus de distribution	6 120 781	1 370 063
Charges d'exploitation		
Recherche et développement	494 131	367 931
Coûts des ventes	4 144 574	756 465
Frais de ventes et d'administration	2 051 224	886 417
Charges financières	37 518	80 812
Perte nette et globale	(606 666)	(721 562)
Perte nette par action, de base et diluée	(0,002)	(0,005)

PERTE NETTE

Pour le premier trimestre terminé le 31 octobre 2024, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 606 666 \$ (0,004\$ par action) comparativement à une perte nette de 721 562 \$ (0,005 \$ par action) pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse de la perte nette par rapport au premier trimestre l'exercice 2024, est principalement attribuable à une hausse des revenus de distribution partiellement compensée par une augmentation des frais d'administration et des charges liées aux activités de recherche et développement.

REVENUS

Pour le premier trimestre de 2025, des revenus nets de distribution de 6 120 781 \$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent des ventes de Dexlansoprazole, du Pantoprazole Magnésium et du Cléo-35, via sa filiale Altius Healthcare. Pour la même période correspondante de 2024, des revenus de 1 370 063 \$ avaient été enregistrés, en provenance de la vente de deux produits, soit de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium. Cette importante hausse des revenus est principalement attribuable aux ventes de Dexlansoprazole, lancé à la fin du mois de janvier 2024 et qui connaît un fort succès sur le marché, contribuant ainsi à améliorer les liquidités actuelles et futures attendues de la Société. La direction d'Altius explore actuellement de nouvelles opportunités commerciales potentielles pour élargir son portefeuille et générer de nouveaux revenus. Cependant, il ne peut être assuré que cet exercice portera fruit et que la société réussira à acquérir de nouvelles licences de distribution.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2024, les frais de recherche et développement se sont élevés à 494 131 \$, soit une hausse de 34 %, comparativement à 367 931 \$ pour le premier trimestre de 2024. Parmi ces frais, 195 449 \$ sont principalement attribuables aux activités reliées à la préparation de l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique, aux activités d'extraction et à l'achat de matériel. Des frais de 86 834 \$ sont reliés à la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse pour valider l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, l'étude des mécanismes d'action du Thykamine^{MC} et d'autres applications potentielles du Thykamine^{MC}.

Ces charges de Recherche et Développement comportent également des frais de maintien des brevets pour un total de 4 988 \$, une masse salariale des employés affectés à ce secteur pour une somme de 129 330 \$ de même que 77 530 \$ qui sont attribuables à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny.

La direction estime que des frais supplémentaires de près de \$9 millions devront être engagés, pour compléter l'étude clinique sur la Dermatite Atopique pédiatrique, excluant les charges administratives. La société ne possède pas présentement les fonds nécessaires pour compléter une telle étude et devra en conséquence lever des fonds de sources externes dans l'intention de la compléter. Il ne peut être assuré que ces fonds seront levés.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 4 144 574 \$ pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2024, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux trois produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 11 615 \$. Pour le trimestre correspondant de 2024, ces coûts totalisaient 756 465 \$ et étaient attribuables aux deux produits vendus par Altius, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole magnésium et avec une charge d'amortissement de 33 159 \$.

Cette hausse importante se justifie par la croissance importante du volume des ventes, notamment le Dexlansoprazole.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Période de trois mois terminée le 31 octobre 2024	Période de trois mois, terminée le 31 octobre 2023
	\$	\$
Salaires et charges sociales	416 283	217 051
Rémunération à base d'actions	395 833	-
Honoraires professionnels	264 336	241 876
Impôts fonciers	31 633	31 063
Frais de distribution	514 848	97 543
Autres	428 291	298 884
	2 051 224	886 417

Pour le trimestre terminé le 31 octobre 2024, les frais généraux d'administration se sont élevés à 2 051 224 \$ comparativement à 886 417 \$ pour le même trimestre de 2024. Cette hausse par rapport au même trimestre de 2024 est principalement due à la hausse des charges salariales, et à une charge reliée à la rémunération à base d'action.

La hausse des charges salariales qui totalisent 416 283 \$ pour le premier trimestre de 2025, comparativement à 217 051 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, s'explique principalement par l'embauche de nouveaux employés depuis décembre 2023, et des hausses salariales octroyées à des membres de la direction après le premier trimestre de 2024.

Les frais de distribution qui totalisent 514 848 \$ pour le premier trimestre de 2024, comparativement à 97 543\$ pour le premier trimestre de 2023, sont reliés à des frais de commissions versés à différents partenaires d'Altius, pour la distribution du Dexlansoprazole, du Pantoprazole magnésium et du Cléo-35. La hausse de ces frais s'explique par la vente du Dexlansoprazole distribué depuis le mois de janvier 2024 seulement.

La charge de rémunération à base d'actions de 395 833 \$ (une charge hors trésorerie) est attribuable aux 3 298 611 options d'achat d'actions octroyées le 8 octobre, à des membres de la direction, conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions. Au cours de la même période correspondante de l'exercice 2024 aucune charge de rémunération à base d'actions n'avait été octroyée.

Les honoraires professionnels totalisent 264 336 \$ pour le premier trimestre de l'exercice en cours et sont principalement reliés aux honoraires pour l'audit des états financiers consolidés de la Société, de même qu'aux frais légaux en lien avec les différents projets de développement et affaires corporatives de la Société. Des honoraires de 241 876 \$ avaient été engagés au cours de la même période de l'exercice précédent pour des activités similaires.

Les autres frais qui totalisent 428 291 \$ pour ce premier trimestre comparativement à 298 884 \$ pour le même trimestre de 2024. Ces autres frais sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacements, aux honoraires de consultation, aux primes d'assurances, de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. La hausse de ces autres frais, par rapport à ceux de la même période de 2024, s'explique principalement par des travaux d'entretien au site d'extraction de Montmagny, de même qu'une hausse des primes d'assurances.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers nets se sont élevés à 37 518 \$ pour la période terminée le 31 octobre 2024, comparativement à 80 812 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour chacun de ces deux trimestres comparés, les frais financiers, sont principalement attribuables aux charges d'intérêt sur le prêt à terme, partiellement compensés par les revenus générés sur les certificats de dépôts à terme.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Pour les trimestres clos le

	31 octobre 2024	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 juillet 2023	30 avril 2023	31 janvier 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	6 120 781	10 149 360	5 431 483	2 355 080	1 370 063	1 076 169	406 100	452 762
Profit (perte) net(te)	(606 666)	750 090	(645 160)	(1 210 202)	(721 562)	(863 307)	(1 486 066)	(1,053,778)
Profit (perte) de base par action	(0,002)	0,005	(0,004)	(0,01)	(0,005)	(0,01)	(0,01)	(0,008)
Profit (perte) dilué(e) par action	(0,002)	0,005	(0,004)	(0,01)	(0,005)	(0,01)	(0,01)	(0,008)

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 octobre 2024, la Société disposait d'espèces et d'équivalents de trésorerie totalisant 12 454 995 \$ comparativement à 9 862 511 \$ au 31 juillet 2024. Pour le premier trimestre de 2025, la hausse nette des espèces de 2 592 484 \$ est principalement attribuable aux fonds générés par les activités d'exploitation totalisant 2 620 692 \$, qui ont été que partiellement compensés

par les activités de financement et d'investissement de l'exercice. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités, de maintenir un fonds de roulement positif et de combler ses besoins de trésorerie au cours de la période des 12 prochains mois.

L'actif total au 31 octobre 2024 s'élève 33 340 116 \$ comparativement à 30 733 450 \$ au 31 juillet 2024. Cette hausse est majoritairement due à la hausse des liquidités et des comptes débiteurs.

Le passif total au 31 octobre 2024 s'élève 19 690 963\$ comparativement à 16 873 464\$ au 31 juillet 2024, une hausse principalement due aux dettes d'exploitation, et en lien avec les activités de distribution des 3 produits.

Activités de financement

Historiquement, la Société a financé ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à maintenir le rendement de ses activités de distribution et, afin de supporter ses plus grandes études cliniques, ainsi qu'à concrétiser d'autres types de financement.

8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 9 avril 2025, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 148 222 532 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 20 589 547 dont 19 689 547 sont exerçables. Ces options sont exerçables à un prix variant de 0.12\$ à 0.60\$. La Société comptait également 12 337 535 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,19 \$ à 0.95 \$ par action.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société découlent de ses activités opérationnelles, notamment par l'intermédiaire de ses créditeurs, de la récupération des taxes payées sur ses achats, des crédits d'impôt remboursables sur frais de recherche et développement et de ses ventes. Ses activités de financement réalisées au cours de la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2024 se sont principalement traduites par des ventes.

Risque de change

Au cours du premier trimestre de 2025, la Société a effectué peu de transactions en devises étrangères et d'une faible valeur. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Fiera Dette Privée, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 octobre 2024, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 5 400\$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 octobre 2024, la Société avait des dettes courantes de 19 576 819 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvées par le conseil d'administration. La Société investit sa trésorerie disponible dans des titres hautement liquides à revenu fixe. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de trois produits, soit le Cléo-35, le Pantoprazole Magnésium et le Dextansoprazole. Au cours du premier trimestre de 2025, Altius a réalisé 40% de ses revenus auprès d'un client et 99% de ses achats proviennent d'un seul fournisseur. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement de l'un de ces trois produits aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

La Société s'appuie fortement sur un certain nombre de dirigeants et de scientifiques clés.

La Société est fortement dépendante de ses dirigeants. Ainsi, la perte de membres clés du personnel de la Société pourrait nuire à la Société. Bien que la Société conclue des contrats de travail avec tous les membres de son personnel, ces contrats de travail ne garantissent pas leur rétention. La Société dépend également de ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, qui ont tous des engagements extérieurs susceptibles de limiter leur disponibilité auprès de la Société. En outre, la Société estime que son succès futur dépendra en grande partie de sa capacité à attirer et à retenir du personnel scientifique, de gestion, médical, de fabrication, clinique et réglementaire, hautement qualifié, à mesure que la Société étend ses activités et recherche les approbations réglementaires pour ses activités d'essais cliniques. La Société conclut des accords avec ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, ses principaux leaders d'opinion et ses partenaires universitaires dans le cours normal de ses activités. La Société conclut également des accords avec des médecins et des institutions qui recruteront en son nom des patients pour les essais cliniques de la Société dans le cours normal de ses activités. En cas de départ du personnel académique et scientifique clé, y compris des employés ou des partenaires collaboratifs qui travaillent au développement des activités de recherche de la Société, les programmes de développement actuels et futurs de la Société pourraient être retardés ou affectés négativement. Nonobstant ces accords, la Société est confrontée à une concurrence importante pour ce type de personnel de la part d'autres sociétés, d'institutions de recherche et universitaires, d'entités gouvernementales et d'autres organisations. La Société ne peut pas prédire son succès en matière d'embauche ou de rétention du personnel dont elle a besoin pour poursuivre sa croissance. De plus, en raison de ressources financières limitées, la Société pourrait ne pas être en mesure d'étendre ses opérations avec succès en raison des difficultés liées au recrutement et à la formation de nouveau personnel qualifié. L'augmentation du personnel peut entraîner un détournement important du temps et des ressources de la direction.

Le succès de la Société dépend également de sa capacité à recruter, retenir et motiver du personnel scientifique, clinique, de fabrication et de commercialisation qualifié. La Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer et de retenir ce personnel à des conditions acceptables étant donné la concurrence entre de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques pour un personnel similaire. La Société est également confrontée à une concurrence pour l'embauche de personnel scientifique, clinique, provenant d'universités et d'instituts de recherche.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques pourrait ne pas supporter les hypothèses envisagées. La nécessité de recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.



La Société est une société pharmaceutique à la phase des essais cliniques et peut devoir obtenir des indications supplémentaires en ce qui a trait à ses produits thérapeutiques actuels, ou devoir obtenir des approbations réglementaires supplémentaires ou des examens plus rigoureux. Elle doit également obtenir, maintenir et protéger son portefeuille de propriétés intellectuelles et peut être exposée à des frais de litiges associés à la défense d'allégations de violation de brevets ou contre d'autres plaintes de violation de propriété intellectuelle. La Société peut être tenue par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités étrangères comparables d'effectuer d'autres études en plus de celles prévues en ce moment par la Société ou accuser des retards dans la réalisation de ses essais cliniques.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions est volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de nos actifs, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Le 23 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 1 535 715 options d'achat d'actions de la Société à un prix d'exercice de 0,19 \$ pour une période de 10 ans à compter de la date d'attribution et conformément aux termes et modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ces options octroyées aux administrateurs indépendants du conseil d'administration, sont exerçables à leur date d'attribution.

En décembre 2024, la Société a remboursé en totalité la dette externe égale à \$2,111,781 à la fin du premier trimestre de 2025.

Le 7 février 2025, la société a annoncé qu'Altius Healthcare avait été informée qu'un de ses concédants de licence n'avait pas l'intention d'exercer son option contractuelle de renouvellement de licence pour la distribution de Dexlansoprazole pour une période supplémentaire. du Dexlansoprazole représentaient 86 % des revenus totaux déclarés de Devonian pour l'exercice financier terminé le 31 juillet 2024. Altius continuera à vendre du Dexlansoprazole jusqu'au 17 avril 2025, date à laquelle l'accord de licence prendra fin, et continuera par la suite à vendre du Pantoprazole Magnésium et Cleo-35®.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, à la suite de l'annonce du non-renouvellement de l'entente de distribution du Dexlansoprazole (voir ci-dessus), la Société a mis à jour ses prévisions financières et a décidé de ne pas verser les bonis comptabilisés pour une somme totale de 700 000 \$ dans les frais courus au 31 juillet 2024. Ainsi, au deuxième trimestre de 2025, la Société a renversé la totalité de cette somme.

11. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATION

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient exercer une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

12. HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui présume la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Conséquemment, ces états financiers consolidés ne comprennent aucun ajustement visant à refléter l'incidence éventuelle sur le recouvrement et le classement des actifs, ou sur le règlement ou le classement des passifs, si la Société n'était plus en mesure de poursuivre le cours normal de ses activités. La Société s'est engagée dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent restreintes, considérant tous les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs de produits pharmaceutiques, de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, à obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser les produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie nécessaires pour réaliser tous ses projets de recherche anticipés. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur sa capacité à réaliser tous ses projets. Ces états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs et les charges déclarées et les reclassements qui seraient nécessaires si la Société était incapable de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal de l'exploitation. De tels ajustements pourraient être importants.